



Conseil Municipal

Procès-verbal séance du 17/10/2022 à 19h30

Présents : V. LERMITE (arrivé au point 3), L. MULLER, C. TRIHAN, A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, S. MONNIER, F. VIEL.

Absents représentés : V. LERMITE, pouvoir à C. TRIHAN (pour les points 1 et 2)

JM BODIER, pouvoir à L. MULLER ; A. HUET, pouvoir à A. LE MOUROUX ; D. PAITEL, pouvoir à S. MONNIER ; D. ZIETEK, pouvoir à C. ROULLEAU.

Absent : JM JARRET.

Secrétaire de séance : Clément TRIHAN

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en 2021

Lucie MULLER, Adjointe, présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce rapport.

2) Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2018 pour un montant de 375.70 €

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 27 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget principal :

- n° 269 de l'exercice 2018, montant 104.69 € (combinaison infructueuse d'actes - reste à charge du loyer)

- n° 285 de l'exercice 2018, montant 150.79 € (combinaison infructueuse d'actes - reste à charge du loyer)

- n° 295 de l'exercice 2018, montant 120.22 € (combinaison infructueuse d'actes - reste à charge du loyer)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 375.70 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

3) Tarifs location de la salle de la Grée à compter du 1^{er} Novembre 2022

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une tarification pour la location de la cuisine uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe les tarifs de la façon suivante :

Modules de location	Petite Salle			Grande Salle			Les 2 réunies		
	½ journée	journée	week-end	½ journée	journée	week-end	½ journée	journée	week-end
Avec la cuisine	/	/	/	168	246	354	225	321	482
Sans la cuisine	49	65	107	118	182	225	168	246	354
Location de la cuisine seule	1/2journée : 25 €			Journée : 50 €					
Forfait nettoyage	25	25	25	70	70	70	70	70	70
Vin d'honneur galette des rois	22			43			65		
ARRHES : 30% à la réservation									

Le tarif appliqué est celui en vigueur à la date de signature du contrat.

4) Location de barnums

Mr le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une tarification pour la location de trois barnums qui viennent d'être acquis par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le tarif de la façon suivante :

25 € / l'unité pour 2 jours au maximum.

5) Budget Assainissement – Décision modificative n° 1

Suite à la demande de la trésorerie, Mr le Maire propose de passer les opérations d'ordre pour intégrer des frais d'étude suivis de travaux sur les comptes de travaux :

Etude diagnostic réseaux effectuée par IDEE TECH en 2016 et 2017 : 11 801 €

Travaux de réhabilitation du réseau assainissement réalisés en 2020 : 31 653 €

Il convient donc de prévoir des crédits sur les comptes suivants :

Compte 203-041 Rec: 11 801 €

Compte 2158-041 Dép : 11 801 €

De même, nous devons procéder à l'amortissement d'une subvention de 7 080.60 € versée par l'agence de l'eau en 2018.

Durée d'amortissement : 30 années, soit 236.02 €/an

En 2022 prévoir 2 années d'amortissement

Il convient donc de prévoir des crédits sur les comptes suivants :

Compte 777 Rec : 473 € - Compte 021 Rec : 473 €

Compte 1391 Dép : 473 € - Compte 023 Dep : 473 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte les modifications du budget assainissement proposées ci-dessus.

6) Budget Panneaux Photovoltaïques – Nature et durée des biens amortissables

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la nature et la durée des biens à amortir concernant les dépenses réalisées sur le budget « Panneaux photovoltaïques ».

L'ensemble des dépenses liées à la charpente et la pose de panneaux photovoltaïques est imputé au compte 21753 – Installations à caractère spécifique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide d'amortir le compte 21753- installations à caractère spécifique sur 20 années.

7) Inventaire de la voirie communale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie routière,

Considérant la demande de la Préfecture afin de valider la longueur de la voirie communale, cette donnée étant utilisée pour le recensement des données financières pour la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),

Considérant la nécessité de présenter un recensement actualisé de la voirie communale,

Considérant que le dernier chiffre datant de 2007 indiquait 24 027 ml de voirie communale,

Après avoir intégré les voiries incluses dans le domaine public depuis 2007, il est confirmé que la longueur de la voirie communale est de 24 590 ml à ce jour.

Il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER le recensement de 24 590 mètres linéaires de voirie communale,
2. D'AUTORISER Mr le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le recensement de 24 590 ml de voirie commune
- autorise maire à accomplir les démarches liées à cet inventaire.

8) Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des Préaux et dévoiement rue de la mairie propriété Gaigeot.

Christophe ROULLEAU, Adjoint, présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'étude VRD URBA REAL de Bain de Bretagne concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des Préaux et dévoiement rue de la mairie propriété Gaigeot.

Nom des entreprises	Montant de l'offre HT
SURCIN TP de Bourgbarré	56 866.00 €
PLANÇON BARIAT de La Guerche de Bretagne	46 365.00 €
GOULAIS	56 635.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- Opte pour le choix de l'entreprise Plançon-Bariat de la Guerche de Bretagne pour un montant de 46 365 € HT.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

9) Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;

Vu l'avis favorable du comptable,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023. Les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

Questions et informations diverses :

- Lotissement « Les Rives de l'Aron » : prochaine réunion de présentation fixée au jeudi 10 novembre à 14h en mairie.
- Demande de devis SQB pour caméras et alarme
- SPANC : Mise en place de pénalités pour assainissement non conformes
- Point sur les travaux en cours et potentiels
- Ouest Am' : devis complémentaire

Séance levée à 21h45

Le Maire,

Victor LERMITE

La secrétaire de séance,

Clément TRIHAN